

Lettre ouverte à nos représentants à la Chambre des Députés et au Parlement Européen
L'impossible Paix au Proche-Orient aussi longtemps que ...

Luxembourg, le 16 février 2010

Mesdames et Messieurs les Députés,

Une année après l'offensive meurtrière lancée par Israël contre Gaza, l'espoir de voir Palestiniens et Israéliens s'engager dans un processus de paix digne de ce nom s'amenuise de jour en jour. Certes, le Premier Ministre israélien se dit prêt à de nouvelles négociations sans préalables ; en même temps, il crée quotidiennement des faits accomplis qui hypothèquent lourdement toute future négociation.

En effet, sur le terrain, la situation n'arrête pas de se dégrader. Un groupe de parlementaires européens, dont le Luxembourgeois Robert Goebbels, s'est rendu récemment dans la Bande Gaza et a pu se rendre compte des conditions de vie inhumaines imposées aux Palestiniens par le blocus. Plus d'un an après la guerre contre Gaza, la reconstruction n'a même pas encore commencé alors que des moyens financiers énormes avaient été prévus à cette fin par la communauté internationale. Non contents de laisser entrer seulement au compte-gouttes les denrées de première nécessité, les autorités israéliennes refusent aux habitants de Gaza le droit d'importer les matériaux indispensables à la reconstruction des habitations et des infrastructures. La construction d'un mur en acier d'une profondeur de 20 m par l'Égypte ne fera qu'empirer la situation.

La présence d'importantes colonies juives comptant 480.000 habitants et éparpillées sur les territoires palestiniens occupés rend la création d'un Etat palestinien de plus en plus aléatoire. L'arrêt provisoire des travaux d'extension des colonies n'est qu'un écran de fumée destiné à cacher la réalité. A Jérusalem-Est, l'expulsion des Palestiniens de leurs habitations et la démolition de celles-ci se poursuivent quotidiennement avec pour but avéré de préparer l'annexion entière de la Ville.

Les récentes déclarations du Premier Ministre israélien : "Nous y sommes, nous y restons" - sont une insulte pour l'ensemble de la Communauté internationale qui a condamné à de nombreuses reprises la politique de colonisation israélienne. Il faut savoir gré à M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires Etrangères, d'avoir dénoncé publiquement le caractère inacceptable et provocateur de telles déclarations. Le CPJPO se féliciterait si d'autres personnalités politiques luxembourgeoises et européennes pouvaient s'inspirer de cet exemple pour dénoncer les véritables responsables de l'absence de progrès dans le processus de paix.

Selon les conclusions du Rapport Goldstone, il existe des preuves que des crimes de guerre, voire des crimes contre l'humanité, ont été commis au cours de cette guerre. Malgré cela, l'Etat d'Israël, qui avait d'emblée refusé de coopérer avec la mission Goldstone, s'oppose toujours à toute enquête indépendante. Le CPJPO rappelle qu'au mois de novembre dernier la Chambre des Députés a voté à l'unanimité une motion demandant que les responsables de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité ne restent pas impunis. Il invite le Gouvernement luxembourgeois à intervenir auprès des instances de l'ONU et de l'Union Européenne afin que le rapport Goldstone soit traité conformément aux procédures et que les auteurs présumés de crimes soient traduits en justice.

Ajoutons un développement nouveau et récent de la politique israélienne : sa volonté d'isoler de plus en plus les Palestiniens et de faire taire les voix critiques d'où qu'elles viennent. Gaza est interdit aux journalistes israéliens, difficile d'accès aux parlementaires et aux diplomates, l'entrée en Palestine par l'aéroport de Tel Aviv est rendue de plus en plus difficile aux humanitaires internationaux qui se voient plus souvent refoulés; les volontaires internationaux ne disposeraient plus à l'avenir que de visas de trois mois.

Au moment où Israël poursuit le blocus de Gaza et renforce sa politique d'occupation et de colonisation, les Etats membres de l'OCDE envisagent de donner une suite favorable à la demande d'adhésion de l'Etat d'Israël. Le CPJPO estime qu'un Etat qui se rend coupable de violations continues des droits de l'homme, du droit international et d'innombrables résolutions de l'ONU, et qui est objet d'accusations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, n'a pas sa place au sein d'une organisation qui a pour objectif de rassembler des Etats démocratiques. D'ailleurs, l'unanimité des Etats membres est requise pour qu'un nouvel Etat puisse intégrer l'OCDE. De plus, le Traité de Lisbonne prévoit que toutes les politiques européennes à l'égard de pays tiers soient examinées quant au respect des droits de l'homme par ces pays. Il en va de même pour les demandes successives d'Israël de voir rehausser ses relations avec l'Union européenne dans le cadre de l'accord d'association et de ses tentatives d'entrer dans l'OTAN.

Dans ce contexte, le CPJPO ne partage pas l'opinion de ceux qui estiment que les Européens n'ont pas les moyens de faire entendre leur voix dans le conflit israélo-palestinien. L'Union Européenne dispose d'outils à cette fin. Il lui appartient d'en faire usage. L'accord d'association qui lie l'UE à Israël contient en son article 2 une clause soumettant l'application de l'accord au respect des droits de l'homme. La menace de suspendre l'accord, déjà demandée par le Parlement européen il y a quelques années, serait susceptible d'amener la partie israélienne à infléchir sa politique à l'égard des Palestiniens.

Mesdames, Messieurs les Députés, il y a vingt ans, le monde célébrait la libération de Nelson Mandela et la fin imminente du régime d'apartheid. Il est bon de rappeler à cette occasion que, sans des sanctions internationales, le régime inhumain de discrimination raciale aurait pu survivre pendant de longues années encore. Combien de temps l'Union européenne continuera-t-elle de conforter les gouvernements israéliens dans le régime d'exception qui leur est fait ?

Avec tout notre respect,

Pour le Conseil d'administration du CPJPO



Michel Legrand,
Président

Pour tout contact à propos de cette lettre :

Michel Legrand
Président du Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient
95, rue des Maraîchers
L-2124-Luxembourg
Tél. +352-43 64 44
Gsm : +352-691 43 64 43
Email 1 : michel.legrand@internet.lu
Email 2 : michlegrand2005@yahoo.fr